

# Conseil Municipal du lundi 4 décembre 2017 - 20h00

## Compte rendu

L'An deux mil dix sept, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Etaient présents : M. David BOUGEARD, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Monique MACÉ, M. Christophe ALLÉE, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Fabienne DEMAY, Mme Linda GUENROC, M. Elie SALMON, Mme Chantal CRESPEL, M. Serge COLLET, Mme Joëlle BRINDEJONC,

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Vanessa LECORGUILLÉ a donné pouvoir à M. David BOUGEARD, M. Laurent PROVOST a donné pouvoir à Mme Monique MACÉ, M. Pierrick GILLET,

Absents : Mme Sonia LE QUERNEC, M. René GOURGA,

**Nombre de Conseillers en exercice : 17 ;**

**Présents : 12;**

**Votants : 12+2 pouvoirs**

**Date de convocation 27/11/2017**

**Secrétaire : Linda GUENROC**

### OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Linda GUENROC en tant que secrétaire de séance.

### Ajout à l'ordre du jour :

#### Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 13 novembre 2017

1. Marchés publics : Attribution du marché pour les travaux d'aménagement du centre bourg Tranche 2 lot 2
2. Aménagement des espaces publics du centre bourg Tranche 3 : Demande de subvention DETR
3. Création d'une réserve incendie et demande de subvention DETR
4. Rénovation éclairage salle des sports et demande de subvention DETR
5. Acquisition de matériel informatique école publique et demande de subvention DETR
6. Ecole publique : Demande de subvention pour classe découverte 2018
7. Ecole privée : Demande de subvention pour manifestation « une semaine de cirque »
8. Ecole : demande de participation financière de l'école privée de Montauban de Bretagne pour des élèves domiciliés à Médréac
9. Personnel Municipal : Report des congés 2017 non soldés
10. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
11. Questions diverses

### **Lecture et approbation du PV de la séance du 13 novembre 2017**

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance qui avait été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le procès verbal de la séance du 13 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **Aménagement du centre bourg Tranche 2 lot 2 (Maçonnerie) : Attribution du marché**

Monsieur le Maire rappelle que la remise des offres pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement du centre bourg était fixée au vendredi 3 novembre 2017. Cette tranche est composée de 2 lots :

- Lot 1 « VRD » (marché attribué lors de la réunion du 13/11/2017)
- Lot 2 « Maçonnerie ».

Monsieur le Maire présente les conclusions de l'analyse concernant le lot n° 2 en rappelant les critères de sélection :

- Prix 55%
- Valeur technique 45%

L'analyse des offres se présente comme suit :

ENTREPRISES	PRIX/55	NOTE TECHNIQUE/45	TOTAL/100	CLASSEMENT
BARTHELEMY	51.74	36.40	88.14	1er
JOURDANIERE	44.06	36.40	80.46	2ème
TPA ENVIRONNEMENT	42.90	30.40	73.30	3ème
LEROY PAYSAGES	55.00	17.20	72.20	4ème
GOBIN EURL	43.76	15.20	58.96	5ème

Au vu de l'analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux classée, à savoir l'offre proposée par l'entreprise BARTHELEMY pour un montant de base de 39 056.00 €HT soit 46 867.20€TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de retenir l'offre proposée par l'entreprise BARTHELEMY pour un montant de 39 056.00 €HT soit 46 867.20€TTC pour la réalisation des travaux d'aménagement du lot n°2 de la Tranche 2 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### Aménagement des espaces publics du centre bourg Tranche 3 : Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire annonce aux membres présents que les travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg sont éligibles à la DETR au titre des « équipements de sécurité » (Uniquement sur la partie voirie et bordures) avec un taux de subvention de 40% pour les communes de 2000 habitants au plus (population DGF).

Le coût prévisionnel total des travaux à la phase PRO pour la tranche 3 est de 510 594.00€HT soit 612 712.80€TTC et le coût de la maîtrise d'œuvre proratisé est de 11 042.41 €HT soit 13 250.89€TTC.

Le plan de financement prévisionnel à la phase PRO pour cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux voirie et bordures (Tranche 3)	510 594.00€HT dont 397 884.00€HT (Tx voirie et bordures)	subvention DETR (40 %) plafonnée à 120 000€ (sur travaux voirie et bordures 397 884.00€) (plafond de dépense DETR : 300 000.00€)	120 000.00€
Maîtrise d'œuvre (proratisée)	11 042.41€HT	Conseil Départemental (recettes amendes de police) Estimation	20 000.00€
		Commune (autofinancement et emprunt)	381 636.41€
<b>Total</b>	<b>521 636.41€HT</b>	<b>Total</b>	<b>521 636.41€ HT</b>

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la tranche 3.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'opération et le plan de financement proposé pour les travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg Tranche 3 ;

**DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la tranche 3 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

### Création d'une réserve incendie et demande de subvention DETR

Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'effacement de l'étang du Boisgesbert, il est nécessaire de créer une réserve incendie sur le territoire communal.

Monsieur le Maire précise aux membres présents que la création d'une réserve incendie est éligible à la DETR 2018 au titre de « la création de réserve incendie ». Le plafond de dépenses est fixé à 35 000.00€ avec un taux de subvention de 35% maximum pour les communes de 2000 habitants au plus (population DGF)

Le coût prévisionnel pour l'installation d'un ensemble de pompage est de 13 265.00€HT soit 15 918.00€TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la création d'une réserve incendie et propose de solliciter une subvention à hauteur de 4 642.75€.

Le plan de financement prévisionnel s'établi ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Installation d'un ensemble de pompage	13 265.00€HT	subvention DETR (35 % maximum)	4 642.75€
		Autofinancement Commune	8 622.25€
Total	13 265.00€HT	Total	13 265.00€HT

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et de solliciter une subvention au titre de la DETR pour ces travaux.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'opération et le plan de financement proposé pour la création d'une réserve incendie ;

**DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

### Rénovation éclairage salle des sports et demande de subvention DETR

Monsieur le Maire indique que le système d'éclairage de la salle des sports est en mauvais état et très énergivore, il convient de prévoir le remplacement de tout l'éclairage par un système plus économique. Monsieur le Maire précise que les rénovations énergétiques de tous les ERP sont des dépenses éligibles à la DETR au titre des « Bâtiments publics ».

Le coût prévisionnel pour la rénovation et l'amélioration de l'éclairage de la salle des sports est de 17 220.60€HT soit 20 664.72€TTC, le plancher de dépenses est fixé à 10 000€ avec un taux de subvention de 40% maximum pour les communes de 2000 habitants au plus (population DGF).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage de la salle des sports et propose de solliciter une subvention à hauteur de 6 888.24€.

Le plan de financement prévisionnel s'établi ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Luminaire à économie d'énergie	17 220.60€HT	Subvention DETR (40 % maximum)	6 888.24€
		Autofinancement Commune	10 332.36€
Total	17 220.60€HT	Total	17 220.60€HT

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'opération et le plan de financement proposé pour la rénovation et l'amélioration de l'éclairage de la salle des sport ;

**DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

### Acquisition de matériel informatique école publique et demande de subvention DETR

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire d'acquérir des ordinateurs portables afin de permettre aux élèves de travailler en classe ENR ainsi que l'acquisition d'un vidéoprojecteur et de poste informatique pour les enseignants. Le plancher de dépenses est fixé à 5 000.00€HT avec un taux de subvention de 35% maximum pour les communes de 2000 habitants au plus (population DGF)

Le coût prévisionnel pour l'acquisition de ce matériel est de 10 477.00€HT soit 12 572.40€TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 3 666.95€ au titre des « Bâtiments scolaires ».

Le plan de financement s'établi ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition matériel « ordinateur portable »	9 032.00€HT	subvention DETR (35 % maximum)	3 666.95€
« Vidéoprojecteur »	1 445.00€HT	Autofinancement Commune	6 810.05€
Total	10 477.00€HT	Total	10 477.00€HT

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'opération et le plan de financement proposé pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école publique ;

**DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### Ecole publique : Demande de subvention pour classe découverte 2018

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par Mme GUIODO, Directrice de l'école publique, pour une demande de subvention pour la classe découverte 2018.

Ce voyage est organisé du 15 au 17 mai 2018 pour les élèves des classes CM1 et CM2 soit 35 élèves.

Monsieur le Maire précise qu'il est subventionné 1 sortie par élève (petite ou grande) par année scolaire.

Pour les petites sorties scolaires (à la journée), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ 10 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif présenté par l'école.

Pour les voyages scolaires (plusieurs jours), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ pour un voyage dont le cout par élève est < 400 € : 40 €/enfant pour 1 voyage /an sur justificatif présenté par l'école.

→ Pour un voyage dont le cout par élève est > 400 € : 10% du cout du voyage pour 1 voyage / an sur justificatif présenté par l'école.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel présenté par Mme Guido et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

	Par élève	Total
Participation des familles	100.00€	3 500.00€
Subvention APE	100.00€	3 500.00€
<b>Subvention mairie sortie avec nuitée</b>	<b>40.00€</b>	<b>1 400.00€</b>
OCCE(*)	8.86€	310.00€
Total	248.86€	8 710.00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 1 400.00€ soit 40€ par élève pour la classe découverte à Jersey organisée pour les 35 élèves des classes de CM1 et CM2. Mme Guido devra remettre les justificatifs de dépenses à la mairie.

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder au versement de la subvention.

#### Ecole privée : Demande de subvention pour manifestation « une semaine de cirque »

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de l'école privée St Joseph de Médréac pour un projet commun à toute l'école à savoir une semaine de cirque du 12 au 16 mars 2018. La règle de financement préalablement définie, par le conseil municipal, pour la participation de la commune est la suivante :

« Pour les petites sorties scolaires (à la journée), une participation de 10€/enfant pour une sortie/an sur justificatif présenté par l'école. »

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de verser à l'école privée de Médréac, une participation de 10€/enfant, correspondant à la participation accordée dans le cadre des petites sorties scolaires,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention à réception du justificatif définitif de la dépense et du nombre d'enfants ayant participé.

#### **Demande de participation financière de l'école privée de Montauban de Bretagne pour des élèves domiciliés à Médréac**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école St Maurice de Montauban de Bretagne au titre de l'année scolaire 2017-2018 pour 1 enfant scolarisé en classe maternelle et pour 3 enfants en classe primaire.

La commune de Médréac dispose de deux écoles, d'une garderie et d'un restaurant scolaire permettant d'accueillir les enfants de la commune et ainsi ne verse aucune participation financière aux écoles des communes extérieures. Cependant, des mesures dérogatoires sont prévues par l'article L-442-5-1 du Code de l'Education, seulement concernant cette demande, aucun des enfants ne sont concernés par des mesures dérogatoires, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une participation financière.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**PREND EN COMPTE** que les enfants concernés par cette demande ne rentrent pas dans le cadre des mesures dérogatoires

**DECIDE** de ne pas accorder de participation financière à l'ensemble scolaire St Maurice/La Providence de Montauban de Bretagne.

#### **Personnel municipal : Report des congés 2017 non soldés**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les agents doivent prendre leurs congés pendant l'année en cours selon les modalités définies dans le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985. L'autorité territoriale peut cependant accorder une dérogation pour que les agents puissent reporter leurs congés non utilisés l'année suivante dans des conditions à définir.

Certains agents ayant des congés à reporter, Monsieur le Maire propose de leur accorder une autorisation de report dans les conditions suivantes :

- Les congés non consommés en 2017 peuvent être reporté en 2018 jusqu'au 31 mars. Passé ce délai, les congés non consommés seront annulés.
- Les congés reportés ne donnent pas droit à un congé supplémentaire.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**ACCORDE** le report des congés non consommés en 2017 selon les conditions énoncées ci-dessus.

#### **Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014 (DEC 2017-04)**

Aucune décision prise par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal

#### **Questions diverses**

DIA :

- 7 Rue de la Libération
- 1 Rue de la Renaissance

Mr Hervé TOSTIVINT indique que la tournée voirie a été effectuée avec les services de la Communauté de Communes St Méen Montauban. Quelques remarques ont été relevées, en outre, les travaux de labour réalisés trop prêt des fossés, il est nécessaire dans certains cas de refaire le curage, si cela perdure le curage pourra être à la charge du responsable de la dégradation.

Mme Monique MACÉ fait part d'une participation importante au repas du CCAS et les convives ont appréciés ce moment convivial.

Mr Xavier DUGENETAIS informe que les échanges avec les professionnels de santé se poursuivent, Christophe ALLÉE s'est mis en contact avec des exposants en relation avec le médical lors de sa visite au congrès des Maires en novembre dernier.

Mr Christophe ALLÉE indique qu'un planning prévisionnel des travaux d'effacement de l'étang du Boisgesbert a été présenté par la Communauté de Communes St Méen Montauban, la pose d'une clôture et la réalisation de filtre à paille ont été réalisées en novembre dernier.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 8 janvier 2018 à 20h00

### CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.